### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

#### Arrêté du

## modifiant l'arrêté du 28 novembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

(zone spéciale de conservation)

NOR: à attribuer ultérieurement

#### La ministre de la transition écologique,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II :

Vu la décision d'exécution (UE) 20XX/XX de la Commission du XX/XX/XX arrêtant une Xième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu la décision d'exécution (UE) 20XX/XX de la Commission du XX/XX/XX arrêtant une Xième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauvessouris en Bourgogne » (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 09 août 2021 au 30 août 2021, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

#### Arrête:

#### **Article 1er**

Les 56 cartes au 1/25 000ème et la carte d'assemblage au 1/500 000ème annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 28 novembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » (zone spéciale de conservation) FR2601012. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de Côte-d'Or, de la Nièvre et de la

Saône-et-Loire sur tout ou partie du territoire des communes suivantes: Alise-Sainte-Reine, Arnay-Sous-Vitteaux, Aubigny-Les-Sombernon, Avosnes, Baigneux-Les-Juifs, Blaisy-Bas, Blaisy-Haut, Blancey, Bligny-Le-Sec, Boussey, Boux-Sous-Salmaise, Brain, Bussy-La-Pesle, Bussy-Le-Grand, Cessy-Les-Bois, Challement, Champrenault, Charencey, Chassey, Chevannay, Civry-En-Montagne, Corpoyer-La-Chapelle, Dampierre-En-Montagne, Darcey, Dree, Duesme, Eguilly, Epinac, Flavigny-Sur-Ozerain, Frolois, Gissey-Le-Vieil, Gissey-Sous-Flavigny, Gresigny-Sainte-Reine, Grosbois-En-Montagne, Hauteroche, Jailly-Les-Moulins, Lys, Marcellois, Marcilly-Et-Dracy, Marigny-Le-Cahouet, Massingy-Les-Vitteaux, Menetreux-Le-Pitois, Orret, Poiseul-La-Ville-Et-Laperriere, Posanges, Pouillenay, Quemigny-Sur-Seine, Roche-Vanneau, Saffres, Saint-Anthot, Saint-Didier, Sainte-Colombe-En-Auxois, Saint-Helier, Saint-Leger-Du-Bois, Saint-Mesmin, Salmaise, Savigny-Sous-Malain, Sombernon, Source-Seine, Soussey-Sur-Brionne, Sully, Thenissey, Trouhaut, Turcey, Uncey-Le-Franc, Venarey-Les-Laumes, Verrey-Sous-Dree, Verrey-Sous-Salmaise, Vesvres, Vieilmoulin, Villeberny, Villeferry, Villotte-Saint-Seine, Villy-En-Auxois, Vitteaux.

#### Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 28 novembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » (zone spéciale de conservation).

#### Article 3

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées aux préfectures de Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comte, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique.

Elles sont également consultables et téléchargeables sur les sites du Bulletin officiel du ministère de la transition écologique (https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/recherche) et de l'inventaire national du patrimoine naturel hébergé par le Muséum national d'Histoire naturelle (https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000).

#### Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

La ministre de la transition écologique, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

#### **ANNEXE**

### Annexe à l'arrêté de modification du site Natura 2000 FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » (zone spéciale de conservation)

# Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

# <u>1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié</u>

3130		Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
3140		Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150		Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260		Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
3270		Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
4030		Landes sèches européennes
5110		Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
5130		Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi
6210		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510		Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7220	*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
7230		Tourbières basses alcalines
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230		Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi- Veronicion dillenii
91E0	*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
91F0		Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)
9120		Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roboripetraeae ou Ilici-Fagenion)
9130		Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
9160		Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

<u>2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié</u>

**Amphibiens** 

1166	Triton crêté	Triturus cristatus		
1193	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata		
<u>Invertébrés</u>				
1065	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia		
1092	Ecrevisse à pattes blanches	Austropotamobius pallipes		
4045 *	Agrion orné	Coenagrion ornatum		
<u>Mammifères</u>				
1303	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros		
1304	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum		
1305	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale		
1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus		
1310	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii		
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	Myotis emarginatus		
1323	Vespertilion de Bechstein	Myotis bechsteinii		
1324	Grand Murin	Myotis myotis		
1355	Loutre d'Europe	Lutra lutra		
<u>Plantes</u>				
	Aucune espèce mentionnée			
<b>Poissons</b>	-			
1096	Lamproie de Planer	Lampetra planeri		
1163	Chabot	Cottus gobio		
<u>Reptiles</u>				
	Aucune espèce mentionnée			

Fait le

La ministre de la transition écologique, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

O. THIBAULT